IFA SUD - secrétariat - tel : 0262 35 95 97- email – virginie.turpin@ies-reunion.fr – CHU de la Réunion site SUD– A avenue du président Mitterrand 97410 Saint Pierre

Cofinancé par l'Union européenne

FICHE D'INSCRIPTION
SELECTION AUXILIAIRE AMBULANCIER

PARTIE RÉSERVÉE A L'IFA

Réceptionné le : ..... Numéro de dossier : .....

Coller ici Une photo D'identité

Inscription pour la session à :

☐ **L'IFA SAINT-PIERRE :** Du 12.04.2027 au 28.04.2027

PARTIE A COMPLETER PAR LE CANDIDAT

ÉTAT CIVIL

NOM DE FAMILLE* : ..... **PRÉNOM(S)*** : .....

NOM D'USAGE : ..... Nationalité* : .....

Date de naissance* : ..... Lieu* : ..... Code postal* : .....

Adresse* : N° ..... Rue/Av/Bd/Chemin : .....

.....

Ville* : ..... Code Postal* : .....

Tél. Perso. Fixe : ..... Tél. Professionnel : .....

Tél. Perso. Portable* : ..... E-mail* : .....

**Obligatoire*

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e), ...demande mon inscription à la sélection pour la formation d'**Auxiliaire Ambulancier** à l'Institut de : .....

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,

Fait à ....., le ..... Signature du stagiaire

« Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+) »

IFA SUD - secrétariat - tel : 0262 35 95 97- email – virginie.turpin@ies-reunion.fr – CHU de la Réunion site SUD– 4 avenue du président Mitterrand 97410 Saint Pierre

Cofinancé par l'Union européenne

CHU LA RÉUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

IFA

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION
D'ENTREE EN FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER
IFA SUD
SESSION – 1ère semestre 2027

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae avec **adresse mail obligatoire**
- Copie du permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité hors période probatoire.
  Si vous êtes titulaire du permis depuis moins de 3 ans et avait fait une conduite accompagnée, vous devez fournir une copie de votre Attestation de Fin de Formation Initiale **(AFFI)** délivrée par votre auto-école.
  (Attention : le permis ne doit pas être affecté par le délai probatoire prévu à l'article R223-1 du code de la route : il doit être délivré depuis plus de 3 ans, ou de 2 ans en cas de conduite accompagnée)
- Copie d'une pièce d'identité recto/verso *(carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité)*
- 2 Enveloppes timbrées au tarif en vigueur avec votre nom-prénom et adresse (format 11 x 22 cm)
- 1 photo d'identité *(nom et prénom au dos de la photo)*
- Copie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance (carte jaune valide)

Vous recevrez votre convocation pour l'entretien par voie postale

Les informations relatives à l'obtention de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance sont disponibles sur le site internet du CHU de la Réunion www.chu-reunion.fr à partir du lien suivant : *« Etudiant/stagiaire » - « Enseignements paramédicaux » - « Institut de Formation des Ambulanciers ».*

*Le dossier complet doit être **retourné exclusivement** par courrier recommandé avec accusé réception par voie postale au plus tard le **29 janvier 2027** le cachet de la poste faisant foi à cette **seule** adresse :*

IFA
CHU SUD REUNION
BP 350 - 97448 Saint Pierre Cedex

« Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+) »

IFA SUD - secrétariat - tel : 0262 35 95 97- email – virginie.turpin@ies-reunion.fr – CHU de la Réunion site SUD– A avenue du président Mitterrand 97410 Saint Pierre

Cofinancé par l'Union européenne

CHU LA RÉUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

IFA

ATTENTION

En prévision de l'admission pour l'entrée en formation d'Auxiliaire Ambulancier les pièces suivantes devront **obligatoirement** être fournies pour confirmer la validation de votre inscription administrative *le 18 MARS 2027(date prévisionnelles)*

- Certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agrée (liste communiquée après les résultats d'admission) – Absence de problème locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession d'ambulancier : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre …
- Certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (doc communiqué après les résultats d'admission)

Pour Informations

1) Formation d'Auxiliaire Ambulancier

- Coût de la formation
  - Candidat bénéficiant d'une prise en charge : 1950€
    (Employeur – OPCA)
  - Candidat ne bénéficiant pas de prise en charge : 975€
    (Financement personnel)
- Durée de la formation : **91 heures**
- Période de la formation : du 12 au 28 avril 2027

2) Conditions requises pour être Auxiliaires ambulanciers

Art. 2 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.
Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer :

- d'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité,
- de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- d'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique ;
- d'une attestation de formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises. Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire. Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'Etat d'ambulancier. Lorsque le directeur de l'institut de formation constate, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation de 70 heures, que les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier, l'attestation de formation n'est pas délivrée. Cette décision est motivée par écrit et notifiée à la personne ayant suivi la formation ;
- de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Compte Personnel de Formation (CPF)°

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer la formation d'Auxiliaire Ambulancier, vous devez procéder à votre inscription sur votre compte au plus tard 15 jours calendaires avant l'entrée en formation.

Information sur le délai CPF

La Caisse des dépôts a mis en place un délai de réflexion et de préparation de 11 jours ouvrés *(soit 14-15 jours calendaires)* entre l'inscription et l'entrée en formation.

Délai de validation du dossier CPF incompressible

Ce délai de 11 jours ouvrés est incompressible. L'organisme de formation doit respecter un délai minimum de 11 jours ouvrés entre l'envoi de la validation d'inscription et la date de début de formation.

« Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+) »